

PLAN D'AVANTAGES COLLECTIFS POUR LES MEMBRES DU QUEBEC

Les membres ont accès à une couverture d'assurance complète à des taux compétitifs!

LE PLAN D'OR

Assurance-maladie complémentaire:

(Membre, conjoint et personnes à charge)

- Maximum annuel de 5000 \$ par certificat pour les médicaments de prescription (RAMQ maximal pour Québec);
- Remboursement à 80% avec frais de l'ordonnance par prescription;
- 15 services Paramédicaux (ex: message, chiropractie, homéopathie, naturopathie) montant payable de 75\$ par visite jusqu'à un maximum de 800\$ pour toute spécialistes combiné par assuré par année.
- Vue : 250 \$ par période de vingt-quatre mois pour verres et montures (ou lentilles cornéennes).
- Fournitures thérapeutiques.

Assurance dentaire:

(Membre, conjoint et personnes à charge)

- Remboursement à 80 % pour procédures préventives et procédures restauratrices de base, y compris les traitements périodontiques (gencives) et endodontiques (de canal);
- Protection offrant jusqu'à un maximum de 1000 \$ par personne, par année.

Assurance-vie et assurance décès accidentel et mutilation:

(Membres seulement)

- 50 000 \$ payables en cas de décès de causes naturelles;
- Montant additionnel de 50 000 \$ payable en cas de décès accidentel.

Prestations hebdomadaires de revenus:

(Membres seulement)

- En cas d'invalidité totale, cette protection paie 250 \$ par semaine;
- Les prestations commencent le premier jour d'un accident ou d'une hospitalisation et le 15^e jour d'une maladie et se poursuivent pour une période allant jusqu'à 26 semaine si nécessaire.

Prestations d'invalidité de longue durée:

(Membres seulement)

- Après 26 semaines d'invalidité totale continue, cette protection paie jusqu'à 3000 \$ par mois (libres d'impôt);
- Les prestations seront versées pour une période de 24 mois sous votre propre profession et se poursuivent jusqu'à l'âge de 65 ans.

DISPONIBLE SUR UNE BASE

« SANS PLAN DENTAIRE » :

Assurance-maladie complémentaire
(Membre, conjoint et personnes à charge)

Assurance-vie et assurance décès
accidentel et mutilation
(Membres seulement)

Prestations hebdomadaires de revenus
(Membres seulement)

Prestations d'invalidité de longue
durée
(Membres seulement)

DISPONIBLE SUR UNE BASE

« MINI PLAN » :

Assurance-maladie complémentaire
(Membre, conjoint et personnes à charge)

Assurance-vie et assurance décès
accidentel et mutilation
(Membres seulement)

Plan d'assistance des membres: *(Tous les plans)*

Fournit des services consultatifs confidentiels volontaires d'un réseau expérimenté de conseillers, psychologues, travailleurs sociaux et autres spécialistes.

LE FORFAIT COMPLET*

PRODUITS D'ASSURANCE SUPPLÉMENTAIRES (OFFERTS EN DEHORS DE CE PLAN)

Assurance invalidité personnelle:

- Statistique Canada rapporte qu'en 2012, 3,8 millions de Canadiens étaient invalides;
- Il y a 1 possibilité sur 3 de devenir invalide pendant 90 jours (ou plus longtemps) au moins une fois avant l'âge de 65 ans;
- Protégez vos revenus et votre style de vie avec un plan de protection du revenu;
- Divers produits sont disponibles pour correspondre à vos besoins personnels en assurance.

	INDIVIDUEL	FAMILLE	MONOPARENTAL	COUPLE
Moins De 40	117.54	257.22	142.43	189.29
40-49	160.29	311.21	184.58	225.65
50-54	230.30	399.36	245.36	316.33
55-59	244.65	413.71	259.72	330.69
60-65	316.61	497.68	363.00	409.85

LE FORFAIT SANS DENTAIRE*

	INDIVIDUEL	FAMILLE	MONOPARENTAL	COUPLE
Moins De 40	49.99	77.18	59.06	65.26
40-49	87.40	129.04	117.00	102.36
50-54	172.47	221.63	157.57	188.99
55-59	186.83	235.99	185.42	203.34
60-65	259.10	319.04	284.81	281.01

L'assurance-maladie et l'assurance dentaire peuvent se poursuivre jusqu'à l'âge de 85 ans.

La protection est approuvée automatiquement pour l'assurance-maladie et l'assurance dentaire si vous présentez une demande d'assurance dans les 60 jours de l'échéance de votre plan actuel.

L'âge à l'adhésion doit être inférieur à 65 ans.

Les critères d'éligibilité pour tous les plans comprennent la souscription médicale et un revenu gagné annuel minimal de 25 000 \$.

LE MINI FORFAIT

	INDIVIDUEL	FAMILLE	MONOPARENTAL	COUPLE
Moins De 40	43.98	71.18	53.05	59.25
40-49	69.36	111.00	98.96	84.32
50-59	132.12	181.28	130.71	148.63
60-65	203.54	253.48	229.24	225.45

* Pour prestation mensuelle de 1250 \$ d'invalidité de longue durée

PROLINK

Votre connexion d'assurance au Canada

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTER :

Paolo Bastone Représentant Autonome

TF: 514 585 7285 E: paolobastone@gmail.com